



Assemblée Générale Ordinaire 6 mai 2025

Rapport d'Activité

L'année 2024 a été marquée par une nouvelle forme de gouvernance, avec une direction partagée, votée lors d'une Assemblée Générale Extraordinaire ayant modifié les statuts de la CUM.

Le rapport d'activité est structuré en 2 parties : relecture des temps forts (1) et vie interne de l'association (2)

1. Les temps forts

Les défis que nous nous étions fixés étaient de redonner à la coordination tout son sens et son dynamisme.

Nous avons pu approfondir les liens de réciprocité avec les associations partenaires de manière à mieux nous connaître pour mieux collaborer : lors de nos réunions, les associations membres ont présenté leurs activités : Secours Catholique, L’Ouvre-Porte, la Ligue des Droits de l’Homme, le Cercle de Silence, l’ACAT (Action des Chrétiens pour l’Abolition de la Torture), JRS (Jesuit Refugee Service) et l’ASSEDA d’Oullins.

Nous avons œuvré pour un renforcement des liens opérationnels avec plusieurs mouvements non adhérents à la CUM, ainsi nous avons invité : Jacques Bouvet, membre de la direction de l’enseignement catholique au diocèse de Lyon, référent de l’éducation inclusive, et du dispositif UPE2A (Unité Pédagogique pour Elèves Allophones Arrivants),, Bruno-Marie Duffé a commenté son texte sur « Les migrants et le chemin éthique », le mouvement « A contre-courant » a présenté son projet, Sarah Brochart de l’UJFP (Union Juive Française pour la Paix) a accepté de participer à l’une de nos réunions.

Notre mission de plaidoyer a permis à Geneviève d’intervenir :

- dans le cadre du colloque sur « La loi immigration » le 5 avril au Grand Amphi de l’Université Lyon 2, sur le thème « Etat de droit – tristes droits »
- la CUM, en partenariat avec l’université Lyon 2, a organisé une table ronde d’information sur les enjeux des élections européennes au regard des politiques migratoires et de la situation des exilés. Table-ronde **jeudi 30 mai** à l’Université Lyon 2 (Amphi Laprade) : « **L’Europe et les exilés, un défi humain à relever** » avec **Willy Beauvallet** (Sciences Po) « la Fabrique de la loi européenne , un mécano d’une grande complexité à maîtriser », **Catherine Schmitter** (MCF Droit public et spécialiste du droit européen) : « les enjeux des pactes européens en matière d’asile et de migration »,

Geneviève Iacono (MCF émérite en Droit public et co) sur le thème « Réenchanter l'Europe, une utopie urgente à revitaliser ».

Nous avions émis le projet, dans la perspective d'un renforcement de la coordination que pourrait exercer la CUM, de rassembler plusieurs cas représentatifs de l'absurdité, des dénis de droit qui rendent la situation des immigrés intenable. Chaque membre a présenté oralement un résumé de la situation en insistant sur le parcours, l'âge, le sexe, la formation, le pays d'origine, l'association qui l'accompagne et le blocage administratif : Le but était de rédiger un mémo pour communiquer à la presse. Malheureusement ce projet n'a pas été suivi d'effet.

Notre projet pour 2024 de redonner aux commissions/groupes de travail par thématique un dynamisme et une visibilité plus grande s'est concrétisé par la constitution d'un groupe repérage immeubles vacants. En revanche les trois autres objectifs n'ont pu être remplis par manque de bénévoles pouvant s'investir dans ces chantiers (Commission communication / événements, Commission accès aux droits, Commission MNA).

En effet, il a été question de rédiger une monographie recensant les situations de ruptures de droit, utiliser le recours au Conseil des Droits de l'Homme, la CEDH, Amnesty International, utiliser la Convention des droits de l'enfant (les avocats ne plaignent malheureusement pas toujours l'article 13). La mobilisation des défenseurs des droits lyonnais, l'utilisation des moyens juridiques, politiques sont nécessaires car l'hébergement et l'accompagnement des MNA en recours jusqu'à la décision du juge des enfants est en jeu, de la mise en action de la présomption de minorité jusqu'à la décision des juges des enfants. Le combat pour la présomption de minorité est à mener.

De même sur le projet de Parrainage des mineurs non accompagnés par un soutien financier et/ou humain de la CUM.

La CUM s'est jointe aux travaux de l'Observatoire Local de l'Enfermement des Etrangers, en partenariat avec la LDH, ACAT-France, La Cimade, le Collectif Urgent Migrants Croix-Rousse, la Section régionale du Syndicat de la Magistrature.

[https://site.ldh-france.org/lyonconfluences/constitution-a-lyon-dun-observatoire-de-enfermement-des-etrangers/](https://site.ldh-france.org/lyonconfluences/constitution-a-lyon-dun-observatoire-de-lenfermement-des-etrangers/)

Les diverses représentations de la CUM

- **Sites humanitaires de protection / le Group' / Plateforme des Solidarités** : Jean-Paul Vilain a été invité à participer à ce groupe de travail par des personnes qui savaient que qu'il était membre de la CUM et que, à ce titre, nous avions une certaine expérience dans la signature de conventions d'occupation temporaire de bâtiments avec les Collectivités locales (même si peu de conventions signées en réalité). Il est important de se retrouver autour de la même table avec des représentants de l'Intersquats / de la Kommune / du Collectif Croix-Rousse / de l'Ouvre-Porte et de Terre d'Ancrages, Notre Dame des Sans-Abris et le Mas ... avec une option de type "hébergement aux normes humanitaires" ! C'est un angle d'approche nouveau et particulièrement motivant avec des perspectives de mises en application concrètes, avec le soutien de participants que l'on a un peu perdu de vue sur le terrain comme Architectes Sans Frontières /

Compagnons Bâtisseurs / ALPIL / ND des Sans Abris regroupés sous les termes d'initiative IMPALHA. Nous avons rencontré ce groupe de travail, pour le projet de conventionnement d'un squat situé dans le quartier de la Saulaie à Oullins. Le groupe avait deux conventionnements à préparer, celui de Villeurbanne et celui d'Oullins.

- **A Contre-Courant** : la CUM a été contactée par les membres du collectif qui sont venus présenter leur projet. Nous sommes représentés par Jean-Paul Vilain, qui a suivi les travaux du collectif, et avons voté l'adhésion de la CUM à l'association du même nom, en cours de constitution.

2. Le fonctionnement de l'association

En ce qui concerne l'activité ordinaire de la CUM, nous avons tenu 7 réunions plénières en 2024 ouvertes à tous les adhérents de la CUM (adhésions associatives et individuelles) et aux invités.

Concernant les adhésions à la CUM : 18 individuels et 14 associations ont adhéré à la CUM en 2024, contre 22 individuels et 18 associations en 2023. Il nous faudra rechercher de nouveaux adhérents, remotiver ceux qui n'ont pas renouvelé leurs adhésions.

La CUM a fait un don en soutien au GISTI ([Groupe d'information et de soutien des immigrés](#), association loi 2901 « née en 1972 de la rencontre entre des travailleurs sociaux, des militants associatifs en contact régulier avec des populations étrangères et des juristes ») cette association, qui nous aide beaucoup au niveau juridique, édite des lettres d'informations par mail.

Pour finir sur une note joyeuse, on peut mentionner l'organisation, par les associations et individuels membres de la CUM :

- de nombreuses manifestations culturelles et conviviales. Notons à titre d'exemples :
 - la réédition de la soirée « Voix du Monde Solidaire » dans la salle de spectacles L'Inter'Val de Vaugneray, organisée par un collectif de 8 associations d'aide aux exilés de l'Ouest Lyonnais et des Monts du Lyonnais, dont le produit des ventes a permis une importante collecte au profit des associations organisatrices,
 - les concerts et manifestations de soutien à Kélé, et au Collectif soutiens migrants,
- on peut citer également la réédition du recueil de poèmes : « *Ecrire sans arrêt* » de Keletigui Sylla et la parution de l'ouvrage de Goulven Jézéquel : « *Michel Durand, Un prêtre engagé, entre fidélité et insoumission* ».

3. Projets 2025

- Etoffer le nombre de bénévoles actifs pour remplir les ambitions que nous nous fixons.
- Organiser une journée de travail CUM en invitant le défenseur des droits local ou la directrice du GISTI.

Les membres de la direction collégiale,
Geneviève IACONO, Isabelle CHARBONNIER, Sylvie BENEZECH